



Services Techniques
N° tél : 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/JC/SM



ARRETE N° 97/112
(Série A)

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PROVISoire INTERDISANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE DE L'ABBAYE

Le MAIRE de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités, Territoriales, notamment les articles L.2213-1 L.2213 -2 L.2213 -3 et L.2213 -4 L.2213-5 L.2213-6,
VU le Code de la Route, article R 225, relatif au stationnement,
VU l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière.

CONSIDERANT : Les travaux E.D.F pour le raccordement du poste de tranformation vers le branchement au boîtier de la Résidence de l'Abbaye, sans traversée de chaussée « fourreau déjà posé » et qu'il est nécessaire de connecter sur trottoir, en passage Basse Tension de la ligne au droit du n°52bis rue de l'Abbaye.

Ces travaux seront réalisés pour le compte d'E.D.F. G.D.F. Val D'oly MONTGERON, par la Société URBAINE de TRAVAUX 2 avenue du Général de Gaulle 91717 VIRY-CHATILLON cédex.

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et ce à partir du 4 JUIN 1997 pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera réduite à 30km/h de part et d'autre du chantier.
Le stationnement des véhicules sera interdit, notamment au droit du n°52bis rue de l'Abbaye.

Article 2 : Une signalisation assurera la matérialisation du chantier, le balisage sera conforme à la législation en vigueur et celle-ci sera mise en place par la Société chargée des travaux.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la Route, posés par les soins de l'entreprise, sous le contrôle des Services Techniques de la Ville.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de BRUNOY responsable de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet chargée de l'Arrondissement d'Evry, pour visa.

Fait à Yerres, le 27 Mai 1997

Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

